FOURNITURE DE CHAUSSURES DE TRAVAIL ADAPTEES POUR LE PERSONNEL NON MEDICAL
AO/RC/2026-21

APPEL D'OFFRES OUVERT CONFORMEMENT AUX ARTICLES L 2124-2 ET R 2124-2.1° DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Date limite de remise des offres : le 12 octobre 2026 à 16h

L'ESSENTIEL DE LA PROCEDURE		
Article 2.1	Objet	FOURNITURE DE CHAUSSURES DE TRAVAIL ADAPTEES POUR LE PERSONNEL NON MEDICAL
Article 2.2	Mode de passation	Appel d'offres ouvert conformément aux articles L 2124-2 et R 2124-2.1° du Code de la Commande Publique
Article 10	Délai de validité des offres	180 jours
Article 5.1	Nombre de lots	1
Article 5.2	Variantes	Sans
Article 5.3	PSE	Sans
Article 5.4	Echantillons – Essais – Visites – Auditions	Simulation utilisation de la plateforme avec code accès
Article 6	Durée	1 an reconductible tacitement 3 fois
	Clauses sociales	Sans
	Clause environnementale	Le candidat précisera les mesures envisagées pour assurer la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'exécution du marché, ainsi que les moyens mis en œuvre pour en garantir l'efficacité.
Article 13	Critères de sélection des offres	**Critère A : Prix des prestations** **Critère B : La plateforme d'achat mise à disposition ((ergonomie, sécurité…)** **Critère C Etendue et diversité de la gamme de chaussures (exhaustivité de la gamme, qualité des produits, coloris…)**

SOMMAIRE

1. Préambule ____ 4
2. Objet et forme de la consultation ____ 4
2.1. Objet de la consultation ____ 4
2.2. Forme de la consultation ____ 5
2.3. Nomenclature communautaire ____ 5
3. Monnaie et langue ____ 5
4. Service acheteur ____ 6
5. Composition de la consultation ____ 6
5.1. Allotissement ____ 6
5.2. Variantes ____ 6
5.3. Prestation supplémentaire éventuelle / PSE ____ 6
5.4. Echantillons – Essais – Visites – Auditions (A supprimer ou à dupliquer suivant le cas) ____ 6
6. Durée et délai d'exécution du marché ____ 6
7. Mode de règlement du marché ____ 7
8. Présentation des offres ____ 7
8.1. Interdiction de soumissionner ____ 7
8.2. Pièces relatives à la candidature ____ 7
8.3. Pièces relatives à l'offre ____ 9
8.4. Attribution du marché ____ 10
8.5. Mise à disposition des documents ____ 11
9. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES ____ 11
10. Délai de validité des offres ____ 11
11. Modalités d'obtention du dossier de consultation ____ 11
11.1. Composition du dossier de consultation ____ 11
11.2. Obtention du dossier de consultation ____ 11
11.3. Modification de détail au dossier de consultation ____ 12
12. Modalités de transmission des offres ____ 12
12.1. Transmission par voie dématérialisée ____ 12
12.2. Principes de la transmission par voie dématérialisée ____ 13
13. Critères de sélection des offres ____ 13
14. Renseignements complémentaires ____ 14

1. PREAMBULE

La convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire du Loiret (GHT45) a été approuvée par L'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire par arrêté en date du 30 août 2016.

Ce groupement compte 11 adhérents dont 1 hôpital support : le Centre Hospitalier Régional d'Orléans et 10 adhérents parties : les Centres Hospitaliers de Beaune la Rolande, de Fleury les Aubrais, de Gien, de Montargis, de Pithiviers-Neuville-aux-bois, de Sully sur Loire, de Beaugency, l'EHPAD de Villecante à Dry et l'EHPAD du Champgarnier à Meung sur Loire.

Dans la conclusion de ses marchés publics, le Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans souhaite privilégier le développement durable c'est-à-dire la mise en pratique d'un certain nombre de principes contribuant à davantage de justice sociale et de respect des écosystèmes.

Notre établissement sera par conséquent sensible à la volonté de chaque soumissionnaire de s'inscrire dans une démarche éco-responsable qui peut se traduire sous diverses formes à savoir :

- le respect des droits de l'homme et des droits internationaux du travail ;
- la protection de l'environnement ;
- la préservation des ressources, des milieux et de la biodiversité ;
- l'existence d'écolabels, d'une charte déontologique ;
- l'organisation interne du fournisseur visant à limiter les emballages, les déplacements et à maîtriser les déchets produits ;
- le recours au commerce équitable…

2. OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION

2.1. Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la FOURNITURE DE CHAUSSURES DE TRAVAIL ADAPTEES POUR LE PERSONNEL NON MEDICAL MEDICAL. Cela concerne essentiellement le personnel soignant mais pourra s'étendre au personnel non médical (techniques, UCPA, Blanchisserie, SAMU, Sécurité etc…)

Il concerne les établissements suivant du GHT 45 :
- Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans et ses 5 sites annexes :
 - IFPM nord, ORLEANS
 - IFPM sud, Orléans La Source
 - EHPAD Pierre Pagot, ORLEANS
 - EHPAD Saran
 - EHPAD Saint Jean de Braye
 - Site Jeanne d'Arc de Gien
- Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise (Amilly)
- Centre Hospitalier Lour Picou (Beaugency)
- Centre Hospitalier Paul Cabanis (Beaune la Rolande)
- Centre Hospitalier Georges Daumezon (Fleury les Aubrais)
- Centre Hospitalier Pierre Lebrun (Neuville aux Bois)
- Centre Hospitalier (Pithiviers)
- Centre Hospitalier (Sully sur Loire)

- Centre Hospitalier Pierre Dezarnaulds (Gien)
- EPHAD de Villecante (Dry)
- EPHAD du Champgarnier (Meung sur Loire)

Toutefois à ce jour, seuls les établissements suivants ont émis un besoin sur le marché :
- Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans et ses 5 sites :
- Centre Hospitalier Georges Daumezon (Fleury les Aubrais)
- Centre Hospitalier Lour Picou (Beaugency)
- Centre Hospitalier (Pithiviers)
- Centre Hospitalier (Sully sur Loire)

Elle s'inscrit dans la démarche de « Santé et Qualité de Vie au Travail » des établissements.

Le marché doit permettre aux agents concernés de faire leur choix de produit et leur commande dématérialisée sur une plateforme dédiée avec code individualisé, puis de bénéficier d'une livraison à leur domicile.

2.2. Forme de la consultation

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles L 2125-1, R 2162-1 à R2162-6 et R 2162-13 à R2162-14 du Code De La Commande Publique.

Le montant maximum du marché est de 1 200 000 € pour la durée totale de l'accord-cadre.

L'estimation annuelle du marché est de 300 000 €.

2.3. Nomenclature communautaire

La consultation correspond à la classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) suivante :

Classification principale	**Désignation**
1881000-0	Chaussures autres que chaussures sport

Classification complémentaire	**Désignation**
55900000-9	Services de vente au détail

3. MONNAIE ET LANGUE

L'unité monétaire est l'EURO.

Langue : la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, impose que la désignation, l'offre, la présentation des biens, produits ou services soient faites en langue française. Ainsi les candidats formuleront leurs candidatures, leurs offres ainsi que tous les documents les accompagnants en français.

De plus, les modes d'emploi des équipements et des logiciels doivent être rédigés en français.

Dans le cas où un candidat ne peut délivrer un document en langue française, il devra fournir ce document accompagné d'une traduction en français conforme à l'original.

L'ensemble des communications écrites ou orales qui pourraient avoir lieu entre le représentant du pouvoir adjudicateur et les candidats durant la phase de consultation s'effectuera en français.

4. SERVICE ACHETEUR

GHT 45 - Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans
Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable
Secteur Achat Fourniture non médicale
14 Avenue de l'Hôpital - CS 86709
45067 ORLÉANS CEDEX 2

5. COMPOSITION DE LA CONSULTATION

5.1. Allotissement

La consultation est composée d'un lot unique détaillé sur le catalogue des produits.

5.2. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées dans le cadre de cette consultation.

5.3. Prestation supplémentaire éventuelle / PSE

La présente consultation ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle.

5.4. Echantillons – Essais – Visites – Auditions

Une simulation d'utilisation de la plateforme devra être intégré à l'offre et pour cela le candidat devra fournir des codes d'accès dédié au test.

6. DUREE ET DELAI D'EXECUTION DU MARCHE

Le marché est conclu à compter du 1er janvier 2027 pour une durée de 1 an reconductible tacitement 3 fois. La durée totale du marché période(s) de reconduction incluse(s) est fixée à 4 années.

La reconduction interviendra selon les modalités fixées à l'article 4 du CCAP.

Conformément à l'article R 2185-1 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur peut à tout moment mettre fin à la procédure et la déclarer sans suite pour des motifs d'intérêt général.

7. MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement selon les modalités fixées à l'article 8 du CCAP.

8. PRESENTATION DES OFFRES

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées ci-dessous, transmis par voie dématérialisée conformément à l'article R 2132-7 du Code De La Commande Publique.

Il est recommandé de communiquer une copie de sauvegarde (voir l'annexe RC - Note de procédure pour les réponses dématérialisées).

8.1. Interdiction de soumissionner

La personne publique ne retient que les interdictions de soumissionner prévues aux articles L 2141-1 à L 2141-11 du Code de la Commande Publique. Lorsqu'un candidat se trouve, en cours de procédure, en situation d'interdiction de soumissionner, il en informe, sans délai, la personne publique. En cas d'interdiction de soumissionner obligatoire, le candidat est automatiquement exclu de la procédure.

8.2. Pièces relatives à la candidature

8.2.1. Candidature sous forme de DUME

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du **DUME** (disponible à l'adresse suivante https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/espd/filter?lang=fr) en renseignant :

- La partie IV - B 1a) : chiffre d'affaires annuel « général » des 3 derniers exercices ;
- La partie IV – B 2a) : chiffre d'affaires annuel « spécifique » dans le domaine d'activité couvert par le marché des 3 derniers exercices ;
- La partie IV - C 1b) : les prestations principales de même nature réalisées sur les 3 dernières années. Cette liste peut être complétée par l'expérience datant de plus de 3 ans ;
- La partie IV - C 8) : les effectifs moyens annuels et le nombre de cadres pendant les 3 dernières années ;

Le DUME doit être signé par la personne habilitée à engager le candidat.

8.2.2. Candidature hors DUME

Les candidats doivent transmettre les documents et renseignements suivants :

- **Lettre de candidature** ou formulaire DC1 ou équivalent, dûment rempli.
- **Déclaration du candidat** ou formulaire DC2 ou équivalent, dûment rempli.

8.2.3. Justificatifs et moyens de preuves concernant l'aptitude et les capacités du candidat et modalités de transmission

Les candidats transmettent les justificatifs et moyens de preuves suivants concernant leurs aptitude et capacités :

1. **La liste des principales prestations de même nature** effectuées au cours des trois dernières années. Cette liste doit faire apparaître le montant, la période d'exécution, le nom des donneurs d'ordre des marchés correspondants ainsi que leurs coordonnées téléphoniques (références clients) ;
2. **Le chiffre d'affaires global** réalisé au cours des 3 derniers exercices en indiquant le chiffre d'affaires réalisé pour des prestations du même type que ceux faisant l'objet du marché ;
3. **Les effectifs permanents de la société** (effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement) pour chacune des trois dernières années.

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par la personne publique, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par la personne publique.

Ces justificatifs et les moyens de preuve sont fournis lors de la transmission de l'acte de candidature.

8.2.4. Sélection des candidatures

Si la personne publique constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous. Ce délai est précisé dans la demande de complément. **Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments seront éliminées.**

Les candidatures qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes demandées pour l'exécution du marché sont éliminées. L'appréciation des capacités professionnelles techniques et financières d'un groupement est globale.

8.2.5. Précision concernant le groupement

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

La forme du groupement n'est pas imposée au stade de la procédure de passation mais le groupement attributaire devra adopter la forme du groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

Si le groupement présente sa candidature sous la forme du DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME distinct.

8.2.6. Précision sur la sous-traitance

Sans Objet

- **Candidature sous forme de DUME**

Si le candidat s'appuie sur un ou des sous-traitants pour faire acte de candidature, il renseigne la partie II-C du DUME et fournit pour chacun de ces sous-traitants un formulaire DUME distinct signé par le sous-traitant et contenant les informations des sections A et B de la partie II ainsi que celles de la partie III et, le cas échéant, les parties IV et V.

Si le candidat ne s'appuie pas sur la sous-traitance pour faire acte de candidature mais qu'il a l'intention de sous-traiter une part du marché, il renseigne la partie II-D du DUME et fournit les informations figurant dans les parties II-A et B et III pour chacun de ces sous-traitants.

- **Candidature hors DUME**

La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC4 (Déclaration de sous-traitance) dûment rempli et signé par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Ce formulaire est disponible à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat.

8.3. Pièces relatives à l'offre

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Etabli selon le modèle joint, complété, daté et signé (non obligatoire)
Bordereau de prix	Etablis selon le modèle joint et dûment datés et signés
Fiches techniques des produits ou Mémoire technique ou Cadre technique	
Les annexes jointes au CCTP	
Les catalogues de produits	Rédigés en langue française et mis à jour
Attestation d'assurances	Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Relevé d'Identité bancaire	

Preuves de la conformité des dispositifs médicaux au CSP	Marquage CE dispositifs médicaux
TIPS	La preuve de l'inscription à la liste des produits et prestations remboursables
Tout autre document de nature à compléter l'offre présentée	

Par soucis de rapidité lors de la notification, il est conseillé aux candidats de fournir l'acte d'engagement (ATTRI 1) renseigné et signé avec leurs offres.

Le candidat pourra indiquer dans son offre, à titre purement indicatif, le taux d'escompte éventuellement consenti en cas de paiement anticipé sous 20 jours à compter de la réception de la facture (le taux d'escompte minimum est de 1%, l'administration se réserve la possibilité d'accepter ou non toute proposition inférieure au taux précité).

8.4. Attribution du marché

8.4.1. Documents à fournir

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir dans un délai fixé, les documents suivants :

- Les attestations et certificats prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique. Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine ;
- Le cas échéant, le candidat produit les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail ;
- Un extrait Kbis ou équivalent ;
- En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.

Passé ce délai, la demande sera faite auprès du candidat classé n° 2 qui sera alors désigné attributaire et ainsi de suite.

Par soucis de rapidité lors de la notification, il est conseillé aux candidats de fournir ces documents au stade de la candidature.

8.4.2. Mise au point

Il peut être demandé au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché une mise au point, permettant de clarifier les aspects de son offre ou de confirmer les engagements figurant dans celle-ci. Conformément à l'article R 2152-13 du Code de la Commande Publique, cette demande ne peut avoir pour objet de modifier des éléments substantiels de l'offre ou du marché.

8.5. Mise à disposition des documents

Conformément aux dispositions de l'article R 2143-13 du Code de la Commande Publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

9. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Le 12 octobre 2026 à 16h.

10. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée à l'article 9 ci-dessus.

11. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

11.1. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes,
- La lettre de candidature (DC1) et son annexe la déclaration du candidat (formulaire DC2),
- L'acte d'engagement (ATTRI 1),
- Les bordereaux de prix ou le catalogue de produits,

11.2. Obtention du dossier de consultation

Les candidats devront accéder au dossier de consultation par voie électronique : https://www.marches-publics.gouv.fr

Compte tenu de l'entrée en vigueur de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et afin d'être tenues informées des compléments ou rectificatifs éventuels au dossier de consultation mis en ligne, il est recommandé aux sociétés téléchargeant le document de consultation de renseigner au minimum le champ relatif à l'adresse courriel. Si les candidats ne souhaitent pas s'identifier, ils ne pourront se prévaloir de la méconnaissance des informations complémentaires ou modifications, le Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans déclinant toute responsabilité.

11.3. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter **au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres**, des modifications de détail, non substantielles, au dossier de consultation. Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le délai commencera à courir à compter de la date d'envoi des documents modifiés par le Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans.

Les modifications opérées par le Centre hospitalier universitaire d'Orléans feront l'objet d'une communication via la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr. Un message d'alerte invitera les candidats à se rendre sur la plateforme afin de prendre connaissance des compléments d'information ou modifications portant sur ce dossier. Il appartiendra au candidat de s'assurer de la bonne réception de ces informations.

12. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

12.1. Transmission par voie dématérialisée

Les candidatures et les offres peuvent être transmises par voie électronique uniquement (voie dématérialisée).

AVERTISSEMENTS :

Conformément à l'article R 2132-7 du Code de la Commande Publique, les candidats doivent remettre leur offre exclusivement de manière dématérialisée sur le site https://www.marches-publics.gouv.fr, rubrique « accéder à la consultation », puis « dépôt » et « répondre à la consultation ».

Un guide d'utilisation à destination des entreprises est disponible sur le site dans l'onglet « Aide ». En cas de difficultés, il est possible de contacter le support en ligne par la création d'une demande d'assistance en ligne.

- Chaque transmission du candidat est considérée comme une offre et à ce titre elle doit comprendre l'ensemble des pièces exigées aux titres de l'offre ou de la candidature. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des offres est ouverte par le pouvoir adjudicateur.
- Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

12.2. Principes de la transmission par voie dématérialisée

Les candidats transmettront leur réponse électronique dans un fichier contenant à la fois les pièces relatives à la candidature et celles relatives à l'offre.

La transmission dématérialisée s'effectuera sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Le dépôt des candidatures et des offres transmises par voie électronique donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de la réception. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les dépôts effectués après la date et l'heure limites de remise des offres ne seront pas retenus.

AVERTISSEMENTS :

- L'accusé de réception mentionnant la date et l'heure de la réception est la preuve de dépôt de la réponse. Il convient de le conserver précieusement pendant toute la durée de la procédure, jusqu'à l'attribution du marché.
- Les candidats ont la possibilité de transmettre par voie papier, les pièces qui ne peuvent être dématérialisées : plans, esquisses, maquettes, …
- Les candidats sont vivement invités à prendre connaissance des dispositions prévues au présent article avant d'entreprendre une réponse par voie électronique.
- Le Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans se réserve le droit de convertir ultérieurement les formats des données et des pièces du marché afin d'assurer leur lisibilité à moyen et long terme.
- Les candidats retenus sont informés que les fichiers transmis par voie dématérialisée seront re-matérialisés et donneront lieu à la signature d'un marché sur support papier.

Une note explicative est jointe au présent règlement de la consultation afin d'apporter les précisions nécessaires à ce mode de transmissions des réponses.

13. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues notamment aux articles R 2152-6 et R 2152-7 du Code de la Commande Publique.

Les offres seront analysées et jugées selon les critères énoncés ci-dessous.

Chaque critère sera noté sur 10 (10 étant la note maximale) et pondéré de la manière suivante :

- **Critère A : Prix des prestations** : 50% ou coefficient de pondération

 Le montant de l'offre sera calculé selon un scénario de commande. Le scénario de commande n'est pas communiqué. Toutefois, afin de garantir l'égalité de traitement des candidats, le même scénario sera appliqué à l'ensemble des candidats. Le scénario consiste en une hypothèse de commande. Il s'agit d'appliquer sur différentes prestations qui figurent sur le

bon de commande une quantité et de calculer le montant total de la commande. Ce montant total de commande correspond au montant du scénario de commande.

- **Critère B : La plateforme d'achat mise à disposition ((ergonomie, sécurité…)** : 20% ou coefficient de pondération

- **Critère C Etendue et diversité de la gamme de chaussures (exhaustivité de la gamme, qualité des produits, coloris…)** : 30% ou coefficient de pondération

Les notes obtenues pour chaque critère ramenées, le cas échéant, à 2 décimales seront pondérées.

L'offre ayant obtenu la note globale la plus élevée sera retenue.

En cas d'égalité de note globale, le classement sera en fonction de l'offre ayant obtenue la meilleure note sur le critère A ; et en cas de nouvelle égalité, le classement sera fonction de l'offre ayant obtenue la meilleure note sur le critère B ; et ainsi de suite.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.